

Questions orales

Mme le Président: A l'ordre. Si le député ne pose pas directement sa question, je devrai céder la parole à un autre député.

M. McGrath: Madame le Président, tout ce que je veux savoir, c'est pourquoi le très honorable premier ministre veut faire deux poids, deux mesures. Pourquoi ne procède-t-il pas de la même façon pour cette résolution que pour le bill C-60, autrement dit pourquoi ne retire-t-il pas la résolution du Parlement et ne la défère-t-il pas à la Cour suprême du Canada? C'est aussi simple que cela!

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Madame le Président, l'opposition ne semble pouvoir se rabattre que sur le bill C-60. Je rappelle aux députés que le bill C-60 a été soumis à la Cour suprême, pour savoir non pas si le gouvernement fédéral allait à l'encontre d'une constitution ou d'une convention, mais plutôt si nous agissions dans les limites de notre compétence aux termes du paragraphe (1) de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Une voix: C'est la constitution.

M. McGrath: C'est le même processus.

M. Trudeau: Nous avons une disposition dans la constitution actuelle . . .

M. McGrath: Vous passez outre à l'article 91 dans ce cas-ci.

● (1450)

M. Trudeau: Le député veut-il avoir une réponse?

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Nous demandions aux tribunaux si en vertu de notre constitution actuelle, c'est-à-dire le paragraphe (1) de l'article 91, le gouvernement fédéral avait compétence pour agir. Mais, comme les députés le savent, il n'y a pas d'article dans la constitution ni aucun document écrit qui dit comment modifier la constitution du Canada. La situation est différente de celle du bill C-60. Le député ne cesse de répéter que ce que nous faisons est illégal. Je lui pose encore une fois la question: pourquoi n'a-t-il pas conclu que c'était légal quand le Manitoba a jugé en notre faveur, et que fera-t-il si le Québec rend une décision qui nous est favorable? Notre action deviendra-t-elle soudainement légale, ou restera-t-elle illégale parce que . . .

Une voix: Adressez-vous à la Cour suprême.

M. Trudeau: C'est précisément l'offre que nous faisons à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Le député dit que nous devrions retirer la résolution et la soumettre à la Cour. Je demande aux députés s'ils veulent établir la légalité de cette action ou la retarder. S'ils veulent la retarder encore plus, ils s'y prennent certainement de la bonne façon. S'ils veulent une décision sur sa légalité, alors la seule procédure qui convienne est assurément celle que je propose.

Des voix: Bravo!

LES PORTS**L'EXPANSION DU SUPERPORT DE ROBERTS BANK (C.-B.)—LES OBJECTIONS SUR LE PLAN ÉCOLOGIQUE**

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, pendant que le premier ministre continue à réfléchir au pétrin dans lequel il s'est mis, je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement.

En mars 1979, le Comité d'examen et d'évaluation des incidences environnementales qui étudiait le projet d'agrandissement du superport de Roberts Bank à Delta en Colombie-Britannique, a présenté un rapport au cabinet, dans lequel il recommandait de ne pas donner suite au projet d'agrandissement proposé par le Conseil des ports nationaux, projet qui visait à quintupler la superficie du port de Roberts Bank. Or, non seulement le cabinet s'est opposé à ce projet, mais aussi le ministre de l'Environnement qui avait à ce moment-là soutenu le comité d'examen et d'évaluation des incidences environnementales, lequel avait recommandé qu'on donne une expansion beaucoup plus modeste au port de Roberts Bank.

Mme le Président: A l'ordre s'il vous plaît. Je demande d'abord au député d'abréger sa question et j'aimerais aussi qu'on fasse un peu de silence.

M. Siddon: Merci, madame le Président. Le ministre a-t-il choisi de passer outre aux recommandations du CEEE de 1979 en approuvant officiellement, de même que le ministre des Pêches et des Océans, le projet d'agrandissement du port de Roberts Bank dans des proportions voisines de celles qui avaient d'abord été envisagées, projet qui comprend un immense bassin de virage et trois nouvelles défenses?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, comme vous l'avez dit, la question du député était plutôt longue et compliquée. Je puis lui dire que sur le plan écologique, nous n'avons pas d'objection à ce que le projet soit réalisé conformément aux plans. Cela fait quelque temps que j'ai étudié cette question et si le député le désire, je serai heureux de lui donner par lettre une réponse plus détaillée.

L'ANNONCE DE L'APPROBATION DU CONTRAT DE DRAGAGE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question tombe à point nommé et je crois que le ministre des Transports le confirmera. Est-il vrai que son ministère va bientôt annoncer que le Conseil du Trésor a approuvé un contrat de dragage dans le Banc Roberts en vue de mettre en chantier un autre projet beaucoup plus important, que ce contrat se chiffre à 35 millions de dollars, qu'il a été octroyé à une société étrangère faisant usage de matériel hollandais, qu'il sera approuvé dans trois ou quatre jours et que le consortium étranger qui l'a décroché jouira de concessions spéciales au chapitre des exemptions douanières? Si c'est vrai, c'est tout dire du processus de révision environnementale. Le ministre des Transports peut-il confirmer que cette décision sera annoncée incessamment?